

## “ARYANISATION” ÉCONOMIQUE ET SPOLIATIONS EN ISÈRE (1940- 1944)

par Tal BRUTTMANN

Presses Universitaires de Grenoble [CS  
50040 – 38044 Grenoble cedex 9], coll.  
Résistances, 2010, 255 p., 20,30 €

Le conseil municipal de la ville de Grenoble, en créant une commission d'enquête sur les spoliations des "biens juifs" dans le département de l'Isère, visait trois objectifs : savoir qui avaient été les victimes de l'aryanisation économique et des spoliations, dresser l'inventaire des biens ainsi spoliés et se faire une idée des restitutions déjà réalisées. La commission a confié à l'historien Tal Bruttman, spécialiste de l'antisémitisme et de la collaboration durant la Seconde Guerre mondiale, le soin de mener cette enquête dont les résultats sont ici publiés.

L'auteur rappelle (dans un premier chapitre) ce qu'a été l'aryanisation économique, ce qui l'a inspiré et comment celle-ci est passée d'abord d'un processus diffus à une politique publique dument réfléchie, systématique et pour laquelle on a dégagé le personnel nécessaire pour la mettre en œuvre. Il étudie ensuite l'aryanisation des entreprises (chap. 2) puis l'aryanisation des

biens immobiliers (chap. 3) avant de donner quelques exemples de la relation entre aryanisation et « solution finale », les interférences étant nombreuses. Il propose alors, dans un dernier chapitre, de faire le bilan des spoliations et des restitutions : au moment de la Libération, qui stoppe le processus d'aryanisation, le programme envisagé par Vichy et les dirigeants nazis est loin d'être achevé ; mais dès cet instant, le processus de restitution est engagé, en particulier grâce au professeur Émile Terroine, nommé au poste d'administrateur-séquestre du CGQJ. 120 dossiers furent ainsi traités pour le département de l'Isère (14 dossiers de "biens personnels" spoliés, 71 dossiers d'entreprises aryanisées et 35 dossiers d'immeubles vendus). Pour l'auteur, au final, l'immense majorité des biens a été restituée aux victimes et à leurs familles. [...] le rétablissement de la République s'est accompagné d'une importante politique de restitution à l'égard des spoliés, que l'on ne saurait minorer [...].

Ajoutons que de nombreuses annexes – bibliographie, documents, tableaux... – viennent appuyer les conclusions de l'auteur.

Y. C.